

DÉPARTEMENT : OISE

Senlis

## SAGEBA

### Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Automne

Effectif légal du syndicat mixte 54

Nombre de membres en exercice 54

Nombre de membres présent 20

Date de convocation 13/10/2022

## PROCÈS-VERBAL

### DU CONSEIL SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 octobre 2022, le conseil syndical du SAGEBA n'ayant pas atteint le quorum, celui-ci s'est tenu le 20 octobre, à 18h30, à la salle du conseil de Morienvall, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 13 octobre 2022.

Membres en exercice : 54

Décisions GEMA - Membres en exercice : 22

Décisions SAGE - Membres en exercice : 38

Présents : 20 Votants : 21

Présents : 7 Votants : 8

Présents : 15 Votants : 14

Pas de quorum à atteindre

Secrétaire de séance : M. Tony BATON

#### Étaient présents :

Représentants des communes : M. ANDRIN, M. ODENT, M. BATON, M. THIERRY, M. MICHALOWSKI, M. BRANQUART

Présents en visio-conférence : M. DELACOURT, M. MAIELLO, M. USAI, M. LECHEVALIER, Mme GAZENGEL, Mme RANSON

Représentants de la CCPV : M. GAGE, M. HAUDRECHY, M. PROFFIT

Représentants de la CCRV : M. DAVIN, M. CHAUVIN

Représentants de l'ARC-BA :

Présents en visio-conférence : M. PICART, Mme DEBRAY

Pouvoir de M. PETERS à M. HAUDRECHY

#### Étaient excusés :

Mme VERCLEYEN, M. DAMBRINE, M. COMMERE, M. ARNOULD, Mme FRANCOIS, Mme WOLSKI

Nomination du secrétaire de séance : Tony BATON

#### 1. VALIDATION DU PROCES-VERVAL DU 28 JUIN 2022

Le procès-verbal du conseil syndical du 28 juin 2022 a été approuvé à l'unanimité.

## **2. DELIBERATION POUR L'OUVERTURE DE DEUX POSTES DE STAGES POUR L'ANNEE 2023**

M. HAUDRECHY explique que deux postes sont actuellement non pourvus, le poste animateur des aires d'alimentation de captage & protection des eaux souterraines et animateur zones humides & données. Le recrutement de stagiaires permettrait de réaliser le bilan du SAGE de l'Automne 2016-2022 d'une part et de travailler sur des kits de formations / informations concernant l'entretien des cours d'eau et leur bon fonctionnement.

Ces deux stages seront à la charge financière du SAGEBA. Sur six mois, le coût est d'environ 3 600€ par stage. D'un point de vue analytique, le stage concernant le bilan du SAGE sera imputé sur le poste analytique SAGE et celui sur la rivière sur le poste analytique GEMA.

M. PROFFIT demande si ces deux stages seront subventionnés par l'agence de l'eau Seine-Normandie ?  
M. HAUDRECHY répond que non.

**Le conseil syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la délibération.**

## **3. DELIBERATION POUR LA MISE EN PLACE DE LA M57**

M. HAUDRECHY, indique qu'afin d'anticiper le passage obligatoire en 2024 à cette nouvelle nomenclature, il a été décidé de demander la mise en place de la M57 dès janvier 2023.

M. PROFFIT suggère qu'il faudrait ajouter à cette délibération la mention « donne tout pouvoir au Président », évitant de revenir sur le sujet à chaque fois.

**Le conseil syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la délibération.**

## **4. DECISION MODIFICATIVE DE REGULARISATION POUR UN TROP PERÇU DE L'ASSURANCE STATUTAIRE EN 2021**

Mme LANGLET, secrétaire comptable prend la parole et explique que deux titres ont été émis pour la même somme concernant l'ancienne assurance statutaire, Gras Savoye.

Il faut à présent régulariser la situation comptable et émettre un mandat au compte 673, d'un montant de 1 455€.

**Le conseil syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la décision modificative.**

## **5. DECISION MODIFICATIVE PORTANT SUR L'AJOUT DE FONDS NECESSAIRES SUR L'OPERATION D'INVESTISSEMENT 915**

Mme DENTEL, explique que concernant le PPRE 2022-2026, chaque année des travaux seront réalisés. Les syndicats sont dans l'obligation d'effectuer des études faunes/flore afin d'évaluer l'impact des travaux sur le milieu.

Ces études étant longues et afin de respecter les délais des travaux, un marché a été passé cet été en urgence afin d'anticiper l'étude faune/flore des travaux 2023/2024, dans le but que ceux-ci puissent bien débiter prochainement et sans retard.

Cette anticipation nous permettra d'avoir les diagnostics suffisamment tôt afin d'obtenir des dérogations d'espèces nécessaires si besoin, sans dépassement de délai.

Le montant initial était de 43 400€. Le montant pour l'anticipation des études s'élève à 20 000€. Cette somme sera prise sur la ligne des « dépenses imprévues ».

M. PROFFIT demande si le montant de 43 400€, initialement prévu correspond à l'ensemble des travaux du PPRE ?

Mme DENTEL répond que non. Celui-ci correspond uniquement aux études faunes flores des trois premières années du PPRE : 2022, 2023 2024.

M. PROFFIT questionne sur le subventionnement du PPRE.

Mme DENTEL informe que le PPRE est subventionné en totalité à hauteur de 80%.

M. GILLET ajoute que certes on augmente la dépense, mais que la subvention dans le budget le sera aussi.

M. HAUDRECHY répond que oui.

**Le conseil syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la décision modificative.**

## **6. PROCHAINS RENDEZ-VOUS**

Le prochain conseil syndical aura lieu le mardi 13 décembre 2022 à 18h30.

M. HAUDRECHY précise qu'il y aura la demi-journée de sensibilisation qui se déroulera le 25 octobre sur la commune de Béthisy Saint Martin à 17h30. Cette visite concerne une parcelle qui bénéficiera des travaux de restauration d'une zone humide communale dont le reste en charge sera pris par la commune, avec une subvention à 80% de l'agence de l'eau Seine Normandie. Le SAGEBA sera assistant à maîtrise d'ouvrage. Une visite sera effectuée avant et une autre après les travaux.

M. CHAUVIN demande combien de temps dureront les travaux ?

Mme DENTEL répond que les travaux auront une durée de quelques jours et qu'ils seront réalisés l'été prochain.

M. HAUDRECHY indique que le lancement de la prochaine news letter se fera en janvier 2023.

M. DAVIN intervient et explique que l'idée est de faire cette édition sur le même format que la première.

M. HAUDRECHY indique que le rapport d'activité 2021 a été réalisé et distribué en octobre 2022.

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

M. GAGE prend la parole et indique que le courrier adressé aux riverains pour le bon entretien des cours d'eau était très attendu et a été très bien réalisé.

M. MAIELLO demande quand vont démarrer les travaux du moulin de Glaignes ?

M. HAUDRECHY précise que ceux-ci ne pouvant être réalisés l'hiver, le chantier commencera à l'été 2023.

Il ajoute que la DDT ayant été très longue à nous répondre, les délais d'autorisation de démarrage des travaux ont été dépassés. La sécheresse s'y étant ajoutée, il nous était interdit d'effectuer tout travaux dans la rivière.

Mme DENTEL ajoute que les travaux débiteront, sur la demande de la commune, en août 2023, afin de ne pas impacter la circulation du car scolaire et que d'ici là, nous aurons certainement le porté à connaissance, puisque le propriétaire doit soit abandonner ou modifier son droit d'eau. Le propriétaire doit être rencontré et le porté à connaissance transmis pour instruction aux services de l'Etat.

M. HAUDRECHY annonce que lors du prochain conseil syndical, une décision modificative devra être prise concernant l'augmentation des cotisations pour l'année 2023.

M. PROFFIT intervient et répond qu'il ne s'agit pas d'une décision modificative mais le vote simple d'une délibération.

Cette délibération devra être prise au moment du vote du budget 2023 en conseil syndical.

M. HAUDRECHY indique qu'à la suite des groupes de travail organisés la semaine passée, autour des connaissances de chacun sur les actions menées par le SAGEBA sur le bassin versant, il en ressort un constat plutôt positif sur la participation des élus.

Il ajoute qu'une synthèse sera transmise par la suite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

Le président

Jean-Pierre HAUDRECHY



Le secrétaire de séance

Tony BATON

